ART. 19 QUATER N° CL62

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº CL62

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 19 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste - NUPES propose la suppression de cet article issu du Sénat.

En modifiant le CESEDA, cet article restreint fortement l'accès des déboutés du droit d'asile à un hébergement au titre du dispositif national d'accueil.

Il ne présente aucun intérêt en termes d'accueil et d'intégration et aura pour seule conséquence la dégradation des conditions de vie des personnes concernées.

Cet article doit donc être supprimé.